

**ASSEMBLEE NATIONALE**4 octobre 2005

---

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 677

présenté par  
M. Chassaigne  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 5**

Supprimer les 3° et 4° du II de cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est inacceptable de réduire le contrôle des structures au profit des formes sociétaires existantes. Ces propositions ne pourront qu'avantager les sociétés et encourager leur agrandissement au détriment des exploitations familiales.